



Le Réseau national des intervenants en soins personnels en désaccord avec les recommandations du Collège des médecins

LONGUEUIL, QC, le 28 juin - Le Réseau national des intervenants en soins personnels, par l'entremise de sa présidente, madame Ginette Lafrance, assistait le 15 juin dernier à la conférence de presse tenue par le Collège des médecins du Québec. Bien que le Réseau partage les mêmes préoccupations que le Collège des médecins sur plusieurs points de son rapport, notamment sur la protection du public, il diffère quant à l'encadrement proposé.

"Je ne suis pas d'accord de limiter pour nos professionnelles l'usage des lasers 3b et 4 et de la lumière intense pulsée, à des fins esthétiques, uniquement à l'épilation. Une formation uniforme, que je privilégierais obligatoire, procurerait un encadrement qui permettrait aux électrolystes et esthéticiennes, diplômées par le ministère de l'Éducation du Québec, de reconnaître leur compétence et de poursuivre leur pratique tout en rassurant le grand public", d'affirmer madame Lafrance.

Le Réseau déplore que le Collège des médecins ait refusé son offre de participer à son groupe de travail. La contribution du Réseau aurait permis d'éviter que de fausses hypothèses sur la pratique du travail des électrolystes et des esthéticiennes viennent teinter les recommandations incluses au rapport. "Nous réitérons notre offre de collaboration au Collège des médecins avant qu'il ne produise son répertoire des activités médicales esthétiques afin d'éviter que des actes non médicaux y soient inclus" de poursuivre madame Lafrance.

Le Réseau national des intervenants en soins personnels, dont les principales priorités sont de clarifier les champs de pratique et préciser les limites des actes professionnels, tout en contribuant à l'expertise et à la reconnaissance de ses membres, regroupe des électrolystes et des esthéticiennes diplômées.

- 30 -

Source :
Ginette Lafrance
Présidente
Réseau national des intervenants en soins personnels
450.679.4856